

CREPS
DIJON-BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Comité Bourgogne
Franche-Comté
FFCK
Fédération Française de Canoë-Kayak

formation
profession
sport & loisirs
Doubs - Territoire de Belfort - Haute-Saône

Comité Nièvre
FFCK
Fédération Française de Canoë-Kayak

En partenariat et collaboration avec :

- Profession Sport et Loisirs, 25/70/90,
- Le comité régional de canoë-kayak de Bourgogne Franche-Comté,
- Le comité départemental de canoë-kayak de la Nièvre,
- Les clubs de canoë-kayak de Bourgogne Franche-Comté partenaires,
- Les entreprises privées qui interviennent sur la formation,
- La DRDJSCS de Bourgogne / Franche-Comté.

CONTACTS et RENSEIGNEMENTS :

- Service formation : 03 80 65 46 12
<http://creps-dijon.sports.gouv.fr>

COORDONNATEURS BP ACKDA:

- GUERAUD Laurent, 06 71 82 82 27,
laurent.gueraud@creps-dijon.sports.gouv.fr
- DANJOUX Mathieu, 06 62 00 98 37,
mathieu.danjoux@gmail.com



Formation aux métiers du sport

CREPS
DIJON-BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

formation
profession
sport & loisirs
Doubs - Territoire de Belfort - Haute-Saône

Comité Bourgogne
Franche-Comté
FFCK
Fédération Française de Canoë-Kayak



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Activités du CANOE-KAYAK et Disciplines Associées en Eau Vive

Kayak, Raft, Nage en Eau Vive, Canyonisme

Formation en environnement spécifique

Bourgogne / Franche-Comté

2018

CREPS de Dijon

15 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON

Tél : 03 80 65 46 12

<http://creps-dijon.sports.gouv.fr>



BPJEPS Activités du CK DA en Eau Vive



Les METIERS

Conformément à l'**arrêté du 27 février 2017**, le titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive » peut exercer les activités principales suivantes :

➤ **Animation et enseignement (découverte, initiation et apprentissage) des différentes activités de canoë-kayak et disciplines associées auprès de tout type de public dont les scolaires,**

Les activités principales du CKDA sont : Kayak, Raft, Nage en Eau Vive et peuvent être encadrées en classe IV et plus ainsi que les activités de canyoning jusqu'à la cotation V1, A5 et E II inclus.

➤ **Éducateur sportif jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en Canoë-Kayak.**

Employeurs :

- Structures commerciales...
- Clubs, comités départementaux et régionaux de la FFCK,
- Bases de plein air...

Le titulaire du BPJEPS ACKDA Eau Vive peut aussi travailler en tant que travailleur indépendant ou autoentrepreneur.

CONDITIONS D'ENTREE

- **Etre titulaire d'un diplôme (BEES 1° ou BP JEPS CK) donnant l'équivalence des UC1/UC2/UC3**, (voir Annexe IV de l'arrêté du 27 février 2017),
- Etre âgé de **plus de 18 ans**,
- **Etre titulaire du PSC1** (Prévention et Secours Civique niveau 1) ou équivalent,
- Avoir l'**attestation de JDC** (Journée défense et citoyenneté, ex JAPD) donc être en situation régulière au regard du code du service national,
- Avoir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive datant de moins d'un an à l'entrée en formation**,
- Avoir **une attestation de 100 mètres nage libre**, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport.

Inscription en ligne sur le site : www.creps-bourgogne.fr

S'inscrire en ligne en deux temps : une inscription aux **tests d'exigence préalables** (voir dispense dans l'annexe IV) et une autre aux **tests de sélection**.



DATES BP ACKDA Eau Vive

Date limite d'inscription :

15 mars 2018

Tests de sélection :

20 et 21 mars 2018

Positionnement :

22 mars 2018

Formation :

Du 3 avril 2018 au 15 juillet ou 14 octobre 2019

Validation possible du diplôme le 12 juillet 2018 si réussite aux certifications initiales.

CONTENUS

UC 1 - UC2 - UC3 :

Obtention par diplômes référencés dans l'annexe IV de l'arrêté du 27 février 2017.

UC 4 :

- Pratique et conduite sécuritaire en Canoë-Kayak en eau vive, Raft et Nage en Eau Vive, (Classe IV et plus),

- Pratique et conduite sécuritaire des activités du canyoning (jusqu'à la cotation V1, A5 et E II inclus).

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Selon votre situation, les coûts de la formation peuvent être pris en charge par différents organismes. Merci de nous contacter pour avoir un devis et obtenir des informations sur les démarches à effectuer.

Restauration et hébergement

Organisation en hébergement collectif sur les stages.

DUREE

350 heures au total:

210 heures en centre de formation,

140 heures minimum en entreprise(s),
35 h minimum par support technique (kayak, raft, nage en eau vive, canyoning).